



DEC133019DGDS

Décision portant création et renouvellement des unités mixtes de recherche non contractualisées

Le Président,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain FUCHS aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision n° 920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision n° 050043DAJ du 10 octobre 2005 modifiée relative au suivi et à l'évaluation des unités et des chercheurs relevant du CNRS ;

Vu la décision n° 100001DAJ du 21 janvier 2010 modifiée portant création et organisation des instituts et fixant la liste des sections et des commissions interdisciplinaires concernées par leur activité ;

Vu les avis émis par les instances compétentes du Comité national de la recherche scientifique ;

Vu l'avis émis par le comité scientifique ou le comité d'évaluation et le conseil de laboratoire de chacune des unités, lorsqu'ils existent ;

Sur proposition du ou des directeurs d'institut concernés ;

Vu l'accord des partenaires ;

Décide :

Art. 1. - Sont créées à compter du 01 janvier 2014 les unités mixtes de recherche suivantes sous réserve de la conclusion des conventions correspondantes :

Institut de rattachement : Institut des sciences biologiques (INSB)

Délégation Ile-de-France Est

UMR n°3664

Intitulé : Dynamique du noyau

Directrice : Mme Genevieve ALMOUZNI, directeur de recherche

Directrice-adjointe : Mme Angela TADDEI, directeur de recherche

Partenaire : INSTITUT CURIE
Sections : 21, 22

Institut de rattachement : Institut de chimie (INC)

Délégation Ile-de-France Est

UMR n°3666
Intitulé : Chimie Biologique des Membranes et Ciblage Thérapeutique
Directeur : M. Ludger JOHANNES, directeur de recherche
Partenaires : INSTITUT CURIE, INSERM, UNIVERSITE PARIS DESCARTES
Institut secondaire : Institut des sciences biologiques (INSB)
Sections : 16, 22

Art. 2. - Sont renouvelées à compter du 01 janvier 2014 les unités mixtes de recherche suivantes sous réserve de la conclusion des avenants aux conventions correspondantes :

Institut de rattachement : Institut des sciences biologiques (INSB)

Délégation Ile-de-France Est

UMR n°3215
Intitulé : Génétique et biologie du développement
Directeur : M. Edith HEARD, professeur
Directeur-adjoint : M. Yohanns BELLAICHE, directeur de recherche
Partenaires : INSTITUT CURIE, INSERM, UNIVERSITE PIERRE ET MARIE CURIE
Sections : 22, 21

Institut de rattachement : Institut des sciences humaines et sociales (INSHS)

Délégation Paris A

UMR n°3320
Intitulé : Laboratoire Interdisciplinaire pour la Sociologie Economique
Directrice : Mme Léa LIMA, maître de conférences
Directeur-adjoint : M. Olivier GIRAUD, chargé de recherche
Partenaire : CNAM
Sections : 40, 36

UMR n°3329
Intitulé : Architecture Urbanisme Société : Savoirs, Enseignement, Recherche
Directrice : Mme Nathalie LANCRET, directeur de recherche
Partenaire : MINISTERE CULTURE ET COMMUNICATION
Section : 39

Institut de rattachement : Institut des sciences de l'information et de leurs interactions (INS2I)

Délégation Paris A

UMR n°9912
Intitulé : Sciences et Technologies de la Musique et du Son
Directeur : M. Gérard ASSAYAG, directeur de recherche
Directeur-adjoint : M. Hugues VINET, directeur de recherche
Partenaires : IRCAM, UNIVERSITE PIERRE ET MARIE CURIE, MINISTERE CULTURE ET COMMUNICATION

Instituts secondaires : Institut des sciences biologiques (INSB) ; Institut des sciences humaines et sociales (INSHS) ; Institut des sciences de l'ingénierie et des systèmes (INSIS)
Sections : 7, 9, 35

Art. 3. - Le mandat des directrices, des directeurs, de la directrice adjointe et des directeurs adjoints mentionnés aux articles 1, 2 prend effet au 01 janvier 2014.

Art. 4. - La présente décision sera publiée au *Bulletin Officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le

Le président
Alain FUCHS